



De la concertation à l'autodiscipline

>>> Patrons pêcheurs dans le Var



© Isabelle Masrinski



CETTE DÉMARCHÉ TROUVE SES RACINES DANS NOTRE CULTURE PROFESSIONNELLE.

Le comité local des pêches du Var et le Parc national de Port-Cros se sont, ensemble, penchés sur la question du maintien de la ressource halieutique et de la préservation des habitats dans les eaux du Parc national. Ils ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges codifiant la conduite à tenir par les pêcheurs professionnels. Ceux-ci doivent signer cette charte pour obtenir l'autorisation de pêche. Aujourd'hui, à la demande des pêcheurs eux-mêmes, les termes de la charte ont été repris dans un arrêté préfectoral. En clair : elle est devenue légalement obligatoire et opposable. Rencontre avec Jacques Guillaume...

Ainsi, les pêcheurs et les gestionnaires du Parc national de Port-Cros ont réussi à se mettre d'accord sur les modalités de pêche dans les eaux du Parc. En quoi cette démarche est-elle différente d'autres démarches de concertation ?

Cela faisait déjà plusieurs années que la pêche, dans les eaux de Port-Cros, faisait l'objet de discussions. Le Parc manifestait une volonté de limiter la pression sur la ressource halieutique. Il voulait imposer un *numerus closus* et limiter le nombre d'autorisations de pêche sur le site. Nous n'étions pas d'accord. Tout d'abord parce que c'était nous ignorer. Et, d'autre part, je ne vois pas pourquoi on aurait créé un privilège pour certains, fussent-ils tirés au sort.

Aussi, j'ai proposé de revenir à la doctrine professionnelle des prud'homies de pêches : « On ne restreint pas l'accès à la ressource mais on

la régleme. » On se met d'accord sur des règles très précises et tout pêcheur qui respecte ces règles peut aller travailler dans les eaux.

Je suppose que les gestionnaires d'espaces protégés, qui cultivent la culture de la concertation, ont été immédiatement d'accord.

Enfin... il a quand même fallu les convaincre... Cela peut se comprendre car ils faisaient face à une surexploitation des eaux et voulaient agir à coup sûr. Ils exprimaient des craintes. Notamment la peur que ces règles ne soient pas respectées et que l'état de fait perdure.

Mais vous les avez convaincus...

Nous avons un argument : il y a longtemps que les privilèges ont été abolis en France. Et puis... nous sommes têtus... Ils ont fini par accepter d'essayer notre solution. En vérité, ils

Rencontre avec

Jacques Guillaume

PRÉSIDENT DU COMITÉ LOCAL
DES PÊCHES DU VAR

y croyaient déjà à moitié parce qu'il y avait eu beaucoup de discussions préalables, y compris entre pêcheurs.

À quel moment, ont-ils adhéré ?

Dès la première réunion. Il faut dire qu'elle a été d'une efficacité remarquable puisqu'en deux heures, la charte était bouclée, le règlement était écrit... Tout le monde s'était mis d'accord. C'est là que les gens du Parc ont commencé à y croire. Ils ont vu que les pêcheurs étaient acquis à l'intérêt de se fixer des règles. Le reste n'était plus que détails techniques.

Ne me dites pas que cela s'est réalisé sans difficulté aucune...

Il y a toujours des désaccords. Il y a toujours des cas particuliers... Et puis, je le dis avec beaucoup d'autodérision, la tendance des pêcheurs, c'est de râler. Mais, à partir du moment où la solution préconisée s'inscrit dans les règlements prud'homiaux, cela calme le jeu. Les pêcheurs sont en terrain connu. C'est leur culture, leur manière d'être et de faire. Il y a bien sûr des cas particuliers, celui du pêcheur qui vient de plus loin, qui veut un horaire aménagé... Le Parc veut aussi mettre en avant ses objectifs de protection... Cependant, cela fonctionne, il y a un échange, un dialogue, des solutions.

Il faut aussi souligner le point fort de cette démarche : rien n'est figé. Chaque année, en décembre, la charte est réanalysée. Les gens se retrouvent, ils font leurs commentaires, ils règlent les nouvelles difficultés, ils modifient le règlement en conséquence. D'année en année, le règlement est affiné en fonction des ressources, du climat, du nombre de pêcheurs, on adapte les détails techniques... Avec un souci : non pas de piller la ressource mais de la protéger.

suite page 10 ●●●

De la concertation à l'autodiscipline

● ● ● suite de la page 9

Qui est présent autour de la table, lors des révisions de la charte ?

Tous les patrons pêcheurs qui ont demandé à travailler à Port-Cros, une vingtaine cette année. C'est très important, vous savez. C'est aussi pour cette raison qu'il y a une autodiscipline.

Cette charte a donné lieu à un arrêté préfectoral, c'est-à-dire qu'elle a pris rang de règlement officiel. C'est important à vos yeux ?

C'est tout l'intérêt de ce processus qui ouvre la voie à une réflexion sur les plans de gestion. À Port-cros, en fait, on a fait la démonstration que l'on peut construire des plans de gestion départementale sur la base des pratiques prud'homales. Contrairement à d'autres règlements, tel le cantonnement de pêche qui fige les choses pour quatre ans, la mise en place d'une instance de concertation pérenne donne toute sa force à cette charte.

Cette concertation a-t-elle induit des effets non attendus ?

Oui. Par exemple, nous venons de participer à l'édition d'un livre sur le savoir-faire ancestral des pêcheurs. Sans la charte, aurions-nous été des interlocuteurs pour le Parc ? Je vous réponds non. Il n'y avait aucune raison qu'il nous aide à trouver des financements, à trouver un éditeur... Pourtant, les pêcheurs peuvent avoir un rôle de catalyseur auprès des usagers, afin qu'ils respectent l'environnement. Et puis, globalement, nous sommes redevenus des interlocuteurs. Dès qu'il se passe quelque chose, nous sommes tenus au courant par les affaires maritimes, par le Conseil général. Ils nous considèrent, alors que ce n'était plus vrai.

Bilan positif donc ?

Il y a beaucoup d'autres dimensions positives. Ainsi, par exemple, les pêcheurs font des déclarations de capture qui permettent au Parc de procéder à un suivi des espèces. Je dirais que c'est une démarche gagnant-gagnant qui trouve ses racines dans notre culture professionnelle. ■

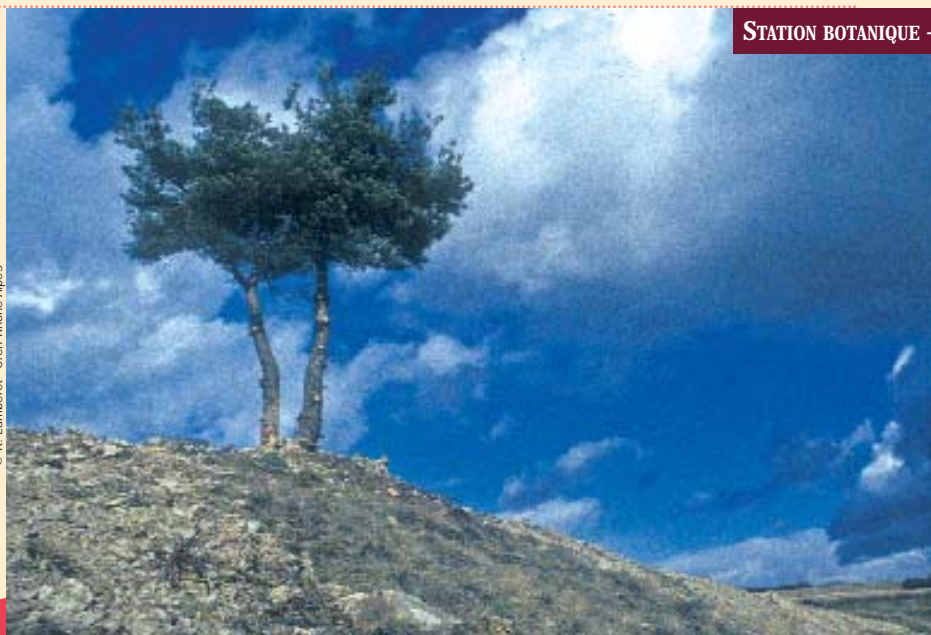
RECUEILLIS PAR MOUNE POLI

>>> Comité local des pêches du Var

Mél : clpmem.var@wanadoo.fr

>>> Parc national de Port-Cros

Mél : nicolas.gerardin@espaces-naturels.fr



© R. Lamberet - Cren Rhône-Alpes

S'adapter, le maître mot

Agir en fonction du territoire

Les expériences de concertation se suivent mais ne se ressemblent pas ! D'un cas à l'autre l'approche doit être adaptée au contexte comme en témoignent deux opérations menées par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.

1. Le suc de Clava est situé dans le nord de l'Ardèche ; le Forez dans la Loire.

2. Conservatoire régional des espaces naturels.

Les deux fois, le Conservatoire visait la préservation de pelouses sèches sur affleurements rocheux. Les deux fois, le Conservatoire devait agir sur un territoire nouveau. Les deux fois, au suc de Clava comme dans le Forez¹, le Cren² Rhône-Alpes a mené la concertation locale.

La comparaison s'arrête là ! Ni l'échelle de travail ni l'initiative du projet ne permettaient d'avoir une approche similaire. Ainsi, sur le suc de Clava, le Cren a profité d'une opportunité (offerte par les botanistes du secteur) pour agir tandis que dans le Forez, l'intervention a été préparée. Elle devait aboutir sur une concertation à la carte. Les deux démarches sont certes complémentaires. Elles illustrent, aussi, que la taille du territoire et son homogénéité culturelle constituent un facteur important dans la manière de mener la concertation.

Expériences

Le suc de Clava constitue une petite station exceptionnelle, et unique pour la France, d'une fougère affectionnant les affleurements de serpentine. Pour mener le projet de préservation du site, l'approche était facilitée par la présence d'une seule commune concernée, dont le maire et son conseil municipal constituaient le premier niveau de concertation et de sensibilisation. Mais très vite, l'originalité du foncier a mis en première ligne de la concertation les habitants du hameau proche, en tant que propriétaires du sectional et principaux usagers. Curieusement, un léger conflit, né d'un malencontreux dépôt de gravats sur une partie de la station botanique a servi de déclencheur. À partir du moment où le Conservatoire a accepté de prendre en charge l'enlèvement des gravats, l'écoute et la solidarité autour du projet s'en sont trouvées renforcées. L'appui décisif de la municipalité au projet acquis, il devenait possible de discuter de la gestion du site à travers un comité de pilotage

